



29/09/2021

Comité syndical

Ordre du jour :

- 1) Appel nominatif
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 juillet 2021
- 4) Convention PEDT 2021-2024
- 5) Règlement intérieur du personnel
- 6) Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe à temps complet
- 7) Budget 2021 Décision modificative n° 1
- 8) Admission en non-valeur
- 9) Suppression de la régie d'avances « Menues dépenses »
- 10) Construction d'un pôle enfance intercommunal Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- 11) Demande d'adhésion au SIEPEA de la commune de Nieul
- 12) Questions diverses

1) Appel nominatif

L'appel nominatif est effectué par Mme la Présidente du SIEPEA.

Présents: Nathalie Fontaine, Cécile Fougeras, Charlotte Guéret, Thierry Lachaise, Cécile Lagrange, Philippe Mazière,

Invités: Véronique Barinotto, Sylvie Lavallade, Mathieu Meyze, Sandrine Reix, Jérémy Roux, Sandrine Savary, Béatrice Tricard

Absent: Philippe Delachair

Invités excusés: Claude Compain, Jean-Yves Rigout, Serge Roux, Catherine Casimir

Agent du SIEPEA présent : Stéphane Barreteau

2) Désignation du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné parmi les conseillers syndicaux de la commune sur laquelle le comité syndical se déroule.

M. Philippe MAZIÈRE est désigné secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 juillet 2021

La Présidente présente le procès-verbal du comité syndical du 29 juillet 2021 et demande s'il y a des remarques sur son contenu.

En l'absence d'observations, le procès-verbal du comité syndical du 29 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

4) Convention PEDT 2021-2024

La Présidente rappelle que le PEDT porté par le SIEPEA depuis 2018 a pris fin en 2021. Un nouveau PEDT a été élaboré et présenté aux partenaires en début d'été.

Elle ajoute que la commission de validation a émis un favorable pour une durée de trois ans et demande au comité syndical de l'autoriser à signer la convention correspondante pour finaliser la procédure.

Incidemment, ce PEDT 2021-2024 permettra aux communes de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac de continuer à bénéficier du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (50 € par élève et par an pour Peyrilhac et Saint-Gence, 90 € pour Veyrac). Le comité syndical autorise à l'unanimité la Présidente à signer la convention PEDT pour la période 2021-2024.

5) Règlement intérieur du personnel

La Présidente expose que le SIEPEA ne dispose pas de règlement intérieur du personnel. Considérant la nécessité de se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel et précisant un certain nombre de règles, principes, et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, elle présente le document qui a été élaboré en ce sens et qui a fait l'objet d'un avis favorable lors du comité technique du 27 septembre 2021.

Ce règlement a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la fonction publique territoriale, notamment en matière d'organisation du temps de travail, de gestion des congés et autorisations d'absences, mais également d'application des mesures en matière d'hygiène, de sécurité et d'aménagement des conditions de travail au sein de la collectivité.

M. ROUX suggère deux ajouts:

- page 19, «Un agent ne doit en aucun cas manifester ses convictions religieuses ou politiques dans l'exercice de ses fonctions »;
- insertion des dons de congés entre agents de la collectivité, en référence au décret correspondant.

Le comité syndical valide ces propositions, adopte à l'unanimité le règlement intérieur du personnel et en fixe l'entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2021.

6) Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe à temps complet

La Présidente rappelle que le multi-accueil « Malices et chocolat » géré par le SIEPEA, dans sa mission d'établissement d'accueil du jeune enfant, doit respecter des taux d'encadrement et de qualification parmi le personnel en situation de prise en charge des enfants.

Afin de maintenir la pluridisciplinarité de l'équipe et un taux de qualification conforme à la réglementation en vigueur, elle propose de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet à compter du 15 octobre 2021.

Un agent actuellement en CDD, titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture et positionné au sein de la filière animation, termine sa mission en fin d'année 2021. Le poste sollicité permettrait donc de recruter un autre agent, lui aussi titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture, mais de lui faire intégrer le cadre d'emploi adéquat.

Par conséquent, la Présidente indique clairement qu'il ne s'agit pas d'un poste supplémentaire, mais de remplacer un autre poste qui sera appelé à être supprimé ultérieurement.

La commission ressources humaines, réunie le 20 septembre 2021, a émis un avis favorable à cette création de poste.

Le comité syndical valide à l'unanimité la création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe à temps complet à compter du 15 octobre 2021.

7) Budget 2021 – Décision modificative n° 1

La Présidente demande au comité syndical de se prononcer sur une décision modificative qui comporte deux volets.

Tout d'abord, il est nécessaire de mettre des crédits à l'article 6541, chapitre 65, section de fonctionnement, pour régler des créances admises en non-valeur.

Enfin, il est nécessaire de mettre des crédits à l'article 2031, chapitre 20, section d'investissement, pour anticiper le règlement de l'esquisse du marché de maîtrise d'œuvre du Pôle enfance Intercommunal.

Le comité syndical valide à l'unanimité la Décision Modificative n° 1.

8) Admission en non-valeur

La Présidente indique que la Trésorerie de Nantiat a fait état de produits irrécouvrables correspondant à des créances pour lesquelles toutes les diligences et poursuites réglementaires ont été effectuées pour parvenir au recouvrement, mais que celles-ci n'ont pas abouti du fait de restes à recouvrer inférieurs au seuil des poursuites.

Elle demande donc au comité syndical de prononcer une admission en non-valeur de titres de recettes d'un montant total de 14,27 €.

Le comité syndical valide à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres de recettes concernés.

9) Suppression de la régie d'avances « Menues dépenses »

La Présidente expose que le SIEPEA dispose d'une régie d'avances dite « Menues dépenses » qui implique de disposer d'un fonds de caisse de 150,00 € permettant de régler les petites dépenses liées à l'activité du syndicat.

Cette régie d'avances a pu, ponctuellement, apporter de la souplesse de fonctionnement pour faire face à des besoins imprévus mettant en jeu des sommes faibles.

Cela dit, sa gestion reste lourde, génératrice de frais et de responsabilités importantes pour l'agent nommé comme régisseur.

Dans la mesure où il existe des moyens de passation de commandes tout aussi souples mais présentant moins d'inconvénients, il est proposé au comité syndical de supprimer cette régie d'avances à la date du 1^{er} novembre 2021.

Le comité syndical prononce à l'unanimité la suppression de la régie d'avances « Menues dépenses » à la date du 1^{er} novembre 2021.

10) Construction d'un pôle enfance intercommunal – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne

La Présidente rappelle que le lancement du projet de construction d'un pôle enfance intercommunal s'est accompagné d'une large recherche de financements auprès de différents partenaires.

Certains ont d'ores-et-déjà apporté des réponses favorables de principe, d'autres doivent répondre prochainement :

- le Département pour environ 330.000 €, la CAF pour au moins 850.000 €, avec de possibilités de leviers pour des financements complémentaires, l'État avec la DETR pour 600.000 €. Cela constitue d'ores-et-déjà environ 72 % du coût du projet.
- en attente de retour : Limoges Métropole dans le cadre du CRTE, la Région avec la fin de programmation des fonds européens, sinon avec la DATAR, l'ADEME dans le cadre de ses appels à projets, la MSA, et des compléments à étudier en fonction de la conception du bâtiment.

Afin de pouvoir déposer un dossier complet auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, la Présidente demande au comité syndical de valider cette procédure de demande de subvention.

Le comité syndical émet à l'unanimité un avis favorable au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour aider au financement de la construction du pôle enfance intercommunal.

Mme LAGRANGE demande s'il est envisagé d'organiser une commission finances prochainement. Mme la Présidente lui répond que c'était prévu et la commission est fixée au 20 octobre 2021 à 18h00 à Saint-Gence. Les maires adjoints délégués aux finances de Nieul, Saint-Gence et Veyrac seront invités.

11) Demande d'adhésion au SIEPEA de la commune de Nieul

Madame la Présidente expose que le conseil municipal de Nieul, réuni le 23 septembre 2021, a délibéré pour solliciter son adhésion au SIEPEA.

Dans ces conditions, comme prévu par la procédure, elle demande au comité syndical de se prononcer sur cette demande d'adhésion, qui est susceptible d'entraîner une modification des statuts du SIEPEA par l'extension de son périmètre.

La parole est donnée à Mme TRICARD, Maire de Nieul et invitée à ce comité syndical.

Elle remercie les représentants du SIEPEA qui ont effectué une présentation du syndicat lors du conseil municipal du 23 septembre 2021. Elle indique ensuite qu'il n'y a pas de remise en

cause du projet d'adhésion en tant que tel, mais que l'incidence pour sa commune reste importante car sa participation devrait se situer autour de 129.000 € en 2024, même si sa santé financière s'est montrée excédentaire de 400.000 € en 2020.

Elle considère que c'est un choix d'avenir et d'attractivité pour le territoire.

Au sein du conseil municipal de Nieul, le débat a donné lieu à 7 votes pour, 4 votes contre, et 6 abstentions.

Mme TRICARD précise quelques éléments spécifiques à Nieul : absence de transports scolaires, organisation de Temps d'Activités Périscolaires organisés chaque soir après la classe avec le concours du tissu associatif local.

M. MAZIÈRE, qui s'est beaucoup investi sur ces questions au sein du SIEPEA, fait état de ce qui a été présenté en comité de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse par chaque structure : ateliers des familles au multi-accueil, bilan de la prise de fonction de la nouvelle animatrice du RPE, et nouvelle organisation TAP.

Il souligne à quel point cette réunion a permis de mettre en lumière la qualité du travail fourni par les professionnels du SIEPEA. Il est important que les conseils municipaux soient informés plus précisément du contenu proposé aux enfants dans les 3 structures. Pour ce faire, un rapport d'activité sera dressé.

Mme FOUGERAS fait part de ses observations au moment du démarrage des TAP avec une trentaine d'enfants de Saint-Gence dont il a fallu régulariser l'inscription.

M. ROUX souligne que, globalement, entre 92 et 96 % des enfants scolarisés sont pris en charge par les TAP.

Mme la Présidente fait part d'un point de vigilance qui est apparu à l'occasion de ce comité de pilotage au niveau du fonctionnement du Relais Petite Enfance : la répartition de 21 heures au SIEPEA et de 14 heures à Oradour sur Glane est génératrice d'une surcharge de travail importante pour l'agent. Elle intervient par ailleurs sur 3 sites, ce qui pose un vrai problème avec perte de temps et une certaine frustration de ne pouvoir passer plus de temps avec les assistantes maternelles qui sont en demande.

Sur 39 assistantes maternelles présentes au sein du territoire, 19 fréquentent régulièrement le RPE, ce qui nécessite la mise en place de roulement dans leur participation aux activités.

Mme la Présidente invite les membres du comité syndical à se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune de Nieul.

Le comité syndical émet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion de la commune de Nieul et sollicite auprès du Préfet une modification de son périmètre tel que reporté dans ses statuts.

Il est rappelé comment le processus d'intégration d'une nouvelle commune doit se dérouler.

Les conseils municipaux de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac doivent désormais se prononcer.

Les dates prévues sont : le 7 octobre pour Peyrilhac, le 9 octobre pour Saint-Gence, et le 14 octobre pour Veyrac.

Le vote pour validation du projet de nouvelle structure peut se faire sous la forme d'une motion mais pas d'une délibération puisque chaque commune a transféré ses compétences petite enfance, enfance et jeunesse au SIEPEA, qui gère seul ce projet.

12) Questions diverses

Mme la Présidente souhaite informer le comité syndical sur un certain nombre de sujets.

Une demande d'adhésion au plan mercredi sera présentée prochainement. Cela permettra de bénéficier de financements plus importants de la part de la CAF, à la fois en fonctionnement et pour les investissements liés de la nouvelle structure.

Une réflexion se tiendra sur l'aménagement d'un espace parentalité, ce qui permettrait de revoir le poste de l'animatrice du RPE et de bénéficier d'autre aides de la part de la CAF.

La question de la compétence jeunesse a été évoquée en comité de pilotage du CAJ. Mme GUÉRET rappelle que la commune de Veyrac mène une réflexion dans le cadre de Veyrac Tiers-Village, qui doit mettre en place une concertation avec les élèves du collège Calmette. Un lien peut être facilement envisagé avec le SIEPEA sur ce sujet. À ce jour toutes les options sont envisageables, y compris des actions ponctuelles.

La dernière commission RH a travaillé sur le projet de règlement de formation et sur les critères à retenir pour la mise en œuvre du compte personnel de formation. Cela sera soumis prochainement au comité technique pour avis, puis au comité syndical.

Cette même commission RH a examiné la situation relative à la direction des accueils périscolaires. En l'absence d'une qualification suffisante parmi le personnel en place, une dérogation a été obtenue auprès des services du SDJES pour un an. La régularisation de la situation pourra se faire par la réussite à un concours que l'agent concerné par la dérogation vient de passer.

M. LACHAISE présente un point sur l'avancement du projet de construction du pôle enfance intercommunal.

Il indique qu'une première réunion avec le maître d'œuvre s'est tenue le 9 septembre 2021. Une première esquisse sera présentée le 30 septembre 2021 à la commission « Projet nouvelle structure » et l'objectif est de déposer le permis de construire avant fin 2021. Au stade de l'avant-projet, une présentation sera proposée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Une visite de structures similaires sera organisée, par exemple à l'ALSH d'Aixe sur Vienne.

Mme GUÉRET indique que le site internet du SIEPEA est en cours de refonte, la commission communication sera appelée à s'y pencher prochainement.

Le prochain comité syndical est fixé au 9 décembre 2021 à 18h30 à Saint-Gence.

En l'absence d'autres remarques et dans la mesure où tous les points prévus à l'ordre du jour ont été abordés, la séance est levée à 20h05.